



SASU CARRIERES DE SAINT GEORGES Carrière de Goulvent Commune de Saint Georges le Flécharde (53)

RELEVÉ DES NIVEAUX DE VIBRATIONS LIÉES AU TIR DE MINES DU 07 MARS 2014

PLAN DE TIR

- ▶ Charge unitaire maximale : 128 kg

RESULTATS

Les données sont transcrites dans le tableau ci-dessous :

- ▶ **STATION A : « Eau de Sarthe »**

- Vitesses particulières :

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	1.2	1.3	1.5
Fréquence (Hz)	15.5	9.8	10.2
Vitesse pondérée (mm/s)	-	-	-
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. de l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	Oui	Oui	Oui

- ▶ **STATION B : « Goulvent »**

➔ Pas de déclenchement de l'appareil de mesure

- ▶ **STATION C : « Lotissement 2 rue de la Marairie, St Georges le Flécharde »**

➔ Pas de déclenchement de l'appareil de mesure

- ▶ **STATION D : « Salvert »**

- Vitesses particulières :

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	1.0	0.7	0.4
Fréquence (Hz)	5.9	15.0	19.0
Vitesse pondérée (mm/s)	1.0	0.8	0.4
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. de l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	Oui	Oui	Oui

OBSERVATIONS

Les vitesses mesurées respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/10.